

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – COMMUNE DE SAINT HAON LE VIEUX DU 25 SEPTEMBRE 2017 A 8 H AU 25 OCTOBRE 2017 A 11 H 30

### 1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Par arrêté du 1<sup>er</sup> août 2017, Monsieur le Maire de la commune de Saint Haon le Vieux a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Haon le Vieux.

L'enquête publique se déroulera du lundi 25 septembre 2017 à 8 heures au mercredi 25 octobre 2017 à 11h30

### 2 –Autorité compétente pour la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver la révision du P.L.U. à l'issue de cette enquête publique est le Conseil Municipal de la Commune de Saint Haon le Vieux

### 3-Commissaire Enquêteur

Monsieur Marius Delabre a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon

### 4 – Consultation du dossier d'enquête et observations du public

-Les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme seront consultables :

>en mairie, aux dates et heures d'ouverture du secrétariat de mairie :

----du lundi au samedi de 8h à 11h30

----et le vendredi de 13h30 à 17h

>sur le site Internet de la commune :

**st-haon-le-vieux.fr**

Un poste informatique disponible au secrétariat de mairie, aux heures et ouvertures indiquées ci-avant, sera également mis à disposition du public.

-Les observations du public pourront être recueillies du lundi 25 septembre 2017 à 8 heures au mercredi 25 octobre 2017 à 11h30 :

>soit sur un registre d'enquête prévu à cet effet et mis à la disposition du public en mairie, recueillies du lundi 25 septembre 2017 à 8 heures au mercredi 25 octobre 2017 à 11h30, aux dates et heures d'ouverture du secrétariat de mairie :

---- du lundi au samedi de 8h à 11h30

---- et le vendredi de 13h30 à 17h

>soit auprès du Commissaire Enquêteur qui recevra le public à la mairie :

- **le samedi 30 septembre 2017 de 8h30 à 11h30**
- **le vendredi 6 octobre 2017 de 14 h à 17h**
- **le samedi 21 octobre 2017 de 8h30 à 11h30**

>soit en adressant un courrier à l'intention du Commissaire Enquêteur, devant être reçu à la mairie du lundi 25 septembre 2017 à 8 heures au mercredi 25 octobre 2017 à 11h30 :

Adresse de la mairie : Mairie de Saint Haon le Vieux,

20 rue de Magnerot 42370 Saint-Haon-Le-Vieux

>soit en déposant un message (mail), du lundi 25 septembre 2017 à 8 heures au mercredi 25 octobre 2017 à 11h30, sur l'adresse électronique ouverte spécifiquement pour l'enquête publique : **plusthaonlevieux2017@orange.fr**

-Toutes les observations pourront être consultées :

>soit sur le site Internet de la commune : st-haon-le-vieux.fr

>soit en mairie aux dates et heures d'ouverture du secrétariat : ----du lundi au samedi de 8h à 11h30

----et le vendredi de 13h30 à 17h

### 5 –Clôture de l'enquête publique et consultation du rapport et ses conclusions du Commissaire Enquêteur

-A l'issue de l'enquête publique, à savoir le mercredi 25 octobre 2017 à 11h30, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire enquêteur et clos par lui.

-A cette même date et heure, mercredi 25 octobre 2017 à 11h30, l'adresse électronique (plusthaonlevieux2017@orange.fr) destinée à recueillir les observations via mail sera fermée.

-A cette même date et heure, mercredi 25 octobre 2017 à 11h30, les courriers adressés à la mairie à l'intention du Commissaire Enquêteur seront considérés hors délai.

-Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours, à compter du mercredi 25 octobre 2017, pour remettre son rapport et ses conclusions.

-Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an :

>en mairie, aux dates et heures d'ouverture du secrétariat : ----du lundi au samedi de 8h à 11h30

----et le vendredi de 13h30 à 17h

>sur le site Internet de la commune : st-haon-le-vieux.fr

### 6-Evaluation environnementale

La commune ne comporte pas de site Natura 2000. Vu la décision de l'Autorité Environnementale après examen au cas par cas, N° 2016-ARA-DUPP-00030 en date du 20 juillet 2016, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

### 7-Identité de la personne responsable pour demande d'informations

La personne responsable de l'élaboration du P.L.U. est la Commune de Saint Haon le Vieux, représentée par son Maire, Monsieur Jean Jacques Couturier, (20 rue de Magnerot 42370 Saint-Haon-Le-Vieux)